Vélos électriques

Quelles particularites ?

En 10 ans, la proportion de vélos électriques vendus par année est passée de moins de 2% à près de 20%. Ils sont très appréciés et de plus en plus nombreux sur les routes et chemins.

Quelles sont les particularités à respecter lorsqu'on circule en vélo électrique ?

	VÉLO SANS ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	**VÉLO AVEC ASSISTANCE ÉLECTRIQUE MAX. 25 KM/H** (cyclomoteur léger)	**VÉLO AVEC ASSISTANCE ÉLECTRIQUE MAX. 45 KM/H** (cyclomoteur)
	Port du casque recommandé		Port du casque obligatoire
	Catadioptres obligatoires en permanence + feux obligatoires la nuit et dans les tunnels	Catadioptres et feux obligatoires en permanence	Catadioptres et feux obligatoires en permanence
	Assurance RC privée recommandée (sans plaque)		Assurance RC obligatoire (avec plaque)
	Utilisation obligatoire		
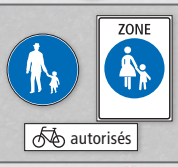	Utilisation facultative		Utilisation facultative, le moteur arrêté
	Non requis	Cat. M de 14 à 16 ans Non requis dès 16 ans	Cat. M dès 14 ans

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

M. Nicolas Merlotti
Ingénieur cantonal
Tél. +41 32 889 57 15

police NEUCHÂTELOISE
Bien plus que de la sécurité

Cap Alain Saudan
Chef de la police de circulation
Tél. +41 32 889 90 00

SCAN
scan-ne.ch

SCAN - Service cantonal des automobiles et de la navigation
Etablissement autonome
de droit public de la République et Canton de Neuchâtel

M. Philippe Burri
Directeur
Tél. +41 32 889 13 99

Décembre 2018 – 90'000 ex.
> graffiti-communication.ch